

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL MARDI 13 DECEMBRE 2016 A 18H00

L'an deux mille seize et le 13 décembre à 18 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Hedwige SOLA, Maire.

PRESENTS : H. SOLA - D. DOMENECH - C. BITTER - N. VINUELAS - M. DEMBELE - S. FEVRIER - J-P. MARTY - J-L. CONSUL - B. ENJALBERT - A. CACCOMO - J. TABELLION - R. SERRADO.

ABSENTS : P. TAILHADES - A. LAMBERT.

A 18 h 00, Madame le Maire déclare la séance ouverte.

Elle propose comme secrétaire de séance, M. Christian BITTER.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, désigne M. Christian BITTER, secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 1/ Création de poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à temps non complet.
- 2/ Primes et indemnités du personnel communal.
- 3/ Mise en place du RIFSEEP.
- 4/ Rétrocession de concession.
- 5/ Travaux Agence Postale Communale.
- 6/ Questions diverses

1/ Création de poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à temps non complet.

Madame le Maire informe l'assemblée que Madame Ortiz Sylvie répondra, au 01/01/2017, aux critères requis pour être nommée, au titre de l'avancement de grade, au poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe. Elle propose donc de créer ce poste à temps non complet (32/35èmes) à compter de ce jour. Le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

2/ Primes et indemnités du personnel communal.

Madame le Maire propose que ce point soit débattu à huis clos au terme de la séance. Le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

3/ Mise en place du RIFSEEP.

Madame le Maire expose : au 1^{er} janvier 2017, un nouveau régime indemnitaire s'adressant aux agents de la Fonction Publique Territoriale doit être mis en place en remplacement des différents régimes existants. Il s'agit du RIFSEEP : Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel des agents. Il se compose d'une Indemnité liée aux Fonctions, Sujétions et à l'Expertise (IFSE) qui valorise la nature des fonctions des agents et leur expérience professionnelle et d'un Complément Indemnitaire Annuel (CIA) qui est fixé au regard des critères d'évaluation établis lors de l'entretien professionnel. Il est applicable dès le 01/01/2017 au service administratif. Le service technique pourra en bénéficier dès parution des décrets d'application.

Le projet a été soumis au préalable à l'avis du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault qui a émis un avis favorable.

Madame le Maire propose de valider ce projet pour mise en place au 01/01/2017. Le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

4/ Rétrocession de concession.

Madame le Maire soumet au conseil une demande de rétrocession de concession en date du 2 décembre 2016, présentée par M. et Mme AFFRE René. Elle précise qu'une concession ne peut être vendue. Le propriétaire d'une concession dispose sur l'emplacement d'un simple droit d'usage d'une parcelle du domaine public et non d'un droit de propriété. Il lui est cependant possible de la rétrocéder à la mairie à condition que la concession soit libre de toute inhumation, que la demande soit faite par l'acquéreur lui-même et que la commune accepte les rétrocessions (il n'y a aucune obligation pour la commune). Cette concession a été accordée à compter du 1^{er} avril 2008 pour un montant de 450 €. Madame le Maire propose d'accepter cette rétrocession pour son prix initial. Le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

5/ Travaux Agence Postale Communale.

Madame le Maire donne la parole à M. TABELLION qui retrace la réunion qui s'est tenue le 7 décembre dernier en présence de M. ROUQUETTE, architecte en charge du dossier et qui a permis une étude des devis présentés par les différentes entreprises.

Il ressort de cette réunion que les entreprises retenues sont les suivantes :

- Maçonnerie, placo : BERTRAND André
- Plomberie, chauffage : RICHE William
- Menuiseries PVC : SD SYSTEMES
- Peinture : ROUX Muriel
- Electricité : EL'EC 34

Les travaux démarreront dès que la convention relative à l'organisation de l'APC aura été signée avec La Poste.

M. SERRADO conteste le dépassement de la somme allouée par La Poste d'un montant de 20 000 €. Madame le Maire précise que les travaux comprennent également l'aménagement du 1^{er} étage de la mairie, ce qui conforte l'entretien de notre patrimoine communal.

6/ Questions diverses :

Réunion du 29/11/16 sur le schéma directeur d'assainissement des eaux usées et sur le zonage d'assainissement des eaux pluviales : Madame le Maire fait le compte-rendu de cette réunion de lancement du schéma directeur d'assainissement des eaux usées. Le rapport de synthèse du cabinet d'études met en évidence des eaux claires parasites dans le réseau qu'il serait bon de localiser et d'éliminer. Elle précise que les services techniques ont mis fin à la plus grosse part de ces eaux claires parasites. Des tests supplémentaires doivent être réalisés pour un montant de travaux de 6 000 € TTC.

Réunion du 01/12/16 concernant les solutions de sécurisation de l'alimentation en eau potable de la commune : Madame le Maire relate cette réunion de présentation :

Le cabinet d'études ENTECH propose 2 solutions possibles :

- l'interconnexion avec le SIVOM d'Ensérune via le réservoir de Quarante
- la mise en service du forage de Marie Close

L'ARS menace de bloquer le PLU si la solution du forage est retenue du fait de la longueur de la procédure et du coût de l'investissement.

Mais une 3^{ème} solution proposée par l'hydrogéologue du Département est retenue dans un 1^{er} temps : l'optimisation de notre ressource actuelle : la source de Roquefourcade.

Pour ce faire, il convient de réaliser un nettoyage de l'ouvrage puis un approfondissement de celui-ci afin de voir s'il est possible d'accroître sa productivité.

Madame le Maire précise que nous sommes dans l'attente du devis de la société ANTEA afin de lancer au plus tôt les travaux de nettoyage.

Microcoupures électriques : Madame le Maire précise qu'une pétition est à la disposition de la population au secrétariat et qu'elle sera transmise à la direction de la société ENEDIS.

Mise à disposition d'une navette pour les personnes âgées : M. SERRADO fait part d'une requête dont il a été destinataire. Pourrait-on mettre à la disposition des personnes âgées une navette pour aller faire les courses ?

Réponse : C'est aux commerces intéressés de mettre à disposition des navettes.

Activités périscolaires : Une réunion s'est tenue le 8 décembre dernier. Les délégués des parents d'élèves ont remercié la municipalité pour leur implication aux Temps d'Activités Périscolaires.

Une participation importante a été constatée à la garderie en cette fin d'année qui a posé des problèmes de personnel. Un nouveau dispositif va être mis en place pour le 2^{ème} trimestre.

Travaux de voirie : Les travaux de voirie Rue de l'Amandier, Chemin des Vignals et des Grillans vont débiter à compter du 15 décembre prochain.

Chemins de randonnée : Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle s'est rendue dernièrement à la Communauté du Minervoise et que le tracé du chemin de l'association « Camins » passant par Cruzy a été validé.

A 20 h 30, l'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance.

Le secrétaire de séance,

Madame le Maire,

